

Entraînement en autonomie Les limites de l'EURL

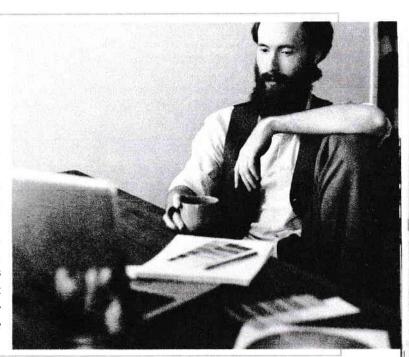


COMPETENCE Justifier le choix d'une structure juridique d'entreprise adaptée à une situation donnée

Situation

Karl est un jeune graphiste, passionné de dessin. Il se rend régulièrement dans des galeries d'art et il possède déià une belle collection de dessins originaux dont la valeur avoisine les 6 000 euros.

Pendant ses études de graphisme, il a fait la connaissance de Maximilien. Tous deux ont pour projet de créer un studio de création graphique. Voulant aller assez vite car ils ont déjà des clients potentiels en vue, ils ont d'abord envisagé de choisir la microentreprise. Mais comptant bien développer rapidement leur activité, ils ont jugé préférable d'opter pour une société. D'autant plus que Karl tient à sa collection! Leur choix s'est porté sur le statut d'EURL. Karl a apporté le capital et est le gérant de l'entreprise ; Maximilien en est salarié. Ces relations hiérarchiques (dirigeant/salarié) ne leur conviennent pas vraiment du fait de leur relation amicale, mais aussi parce que dans les faits ils discutent souvent pour prendre les décisions.



- Expliquez pourquoi Karl et Maximilien n'ont finalement pas choisi le statut de microentreprise.
- Justifiez le choix de l'EURL à l'aide de l'annexe.
- 3 Précisez les limites de l'EURL constatées par Karl et Maximilien.

Deux ans après, l'activité s'est bien développée, et Karl et Maximilien envisagent d'intégrer dans leur équipe Camille, une photographe très talentueuse qui bénéficie d'une certaine renommée. Camille leur propose d'investir 5 000 euros dans l'activité et de s'associer, car elle croit au projet. Cette somme permettrait le développement de l'entreprise mais Karl et Maximilien s'interrogent sur les conséquences que cela aura sur leur statut juridique. Ils s'inquiètent de leurs futures responsabilités dans l'entreprise. D'autre part, Karl compte bientôt se marier.

- 4 Expliquez à Karl et Maximilien quelles seront les conséquences de l'intégration de Camille sur le statut juridique de leur entreprise.
- 5 Proposez, en le justifiant, un statut juridique adapté à cette nouvelle situation.
- 6 Expliquez à Karl ce qu'il devra faire avant de se marier pour protéger le patrimoine de son épouse.

L'entreprise unipersonnelle à responsabilité limitée (EURL)

L'EURL est une société à associé unique [...]:

- elle permet à une personne seule de créer une société sans avoir à s'associer;
- elle limite la responsabilité de l'associé unique au montant de ses apports;
- elle autorise la création d'une société avec relativement peu de capitaux;
- elle rend possible le choix entre l'imposition sur le revenu ou sur les sociétés.

Le montant du capital social est librement déterminé par l'associé unique dans les statuts. Il doit être composé d'apports en numéraire (argent) et/ou en nature (matériel, brevet...) et/ou d'apports en industrie (compétences techniques...).

www.entreprises.cci-paris-idf.fr



Entraînement en autonomie Les Volcans : une Scop



COMPÉTENCE Justifier le choix d'une structure juridique d'entreprise adaptée à une situation donnée

Situation

Les Volcans est une grande librairie située à Clermont-Ferrand, Initialement propriété d'un groupe, elle a fermé en 2014 avant d'être ressuscitée sous forme de Scop par 12 anciens salariés.

- 1 Expliquez comment sont prises les décisions dans la librairie Les Volcans (annexe).
- Montrez ce qui distingue les salariés d'une Scop des salariés d'une entreprise à but lucratif.
- Montrez que la librairie Les Volcans joue un rôle social.

Annexe

À Clermont-Ferrand, le succès d'une grande librairie reprise en coopérative par ses salariés

Dans les rayons, chaque responsable est autonome sur ses commandes et sur la manière de gérer sa vitrine. « Il n'y a surtout pas d'objectif chiffré, insiste Martine Lebeau. On ne raisonne pas rayon par rayon, mais de manière globale ce qui favorise l'entraide entre les salariés. » S'il n'y a pas de prime à la vente, une prime d'intéressement a été mise en place : elle est partagée équitablement entre les salariés. 33 % des bénéfices retournent aussi, chaque année, à ces derniers. Concernant les salaires, le plus élevé se monte à 2,5 fois le Smic. Sur les 44 salariés, 21 sont aujourd'hui sociétaires et bénéficient d'un retour sur leur investissement. Les associés se réunissent une fois par mois, et ont voté deux fois en quatre ans. « Le reste du temps, chacun s'exprime, et c'est moi qui prends la décision me paraissant être la meilleure pour l'entreprise », précise Martine Lebeau. [...] Les événements se multiplient



avec 400 animations annuelles. Un « patio », installé au cœur des Volcans, accueille aussi bien des auteurs que des comédiens ou musiciens. « On a noué des relations avec tout le milieu culturel et associatif en Auvergne. Lorsque l'on fait venir des chanteurs lyriques, c'est une façon de démocratiser l'opéra. On veut jouer la carte du partage, donner ce qu'on a reçu. »

Sophie Chapelle, www.bastamag.net

Faire le lien avec le stage/l'apprentissag



- Quel est le statut juridique de votre entreprise ?
- D'après vous, quels sont les critères qui ont dicté le choix de ce statut ?
- Pensez-vous que ce statut sera toujours adapté si l'activité de l'entreprise est amené à évoluer ?

Pour préparer l'examen

Cas d'entreprise | Styl'Meubles

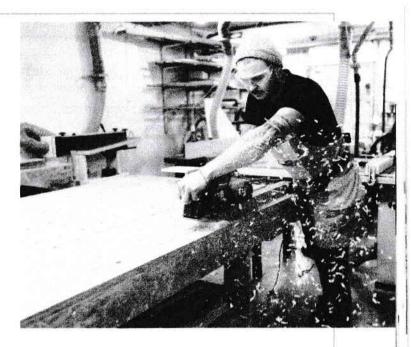
entre de formation, Rémi Legendre a ouvert il y a 4 ans and magasin de meubles, Styl'Meubles, dans lequel il commercialise des meubles de marques réputées. Il propose an anoix limité, mais de qualité. Il s'est installé dans un loué, bien situé en ville et près de l'appartement acci il vient d'hériter. Il a aménagé une pièce de ce local bureau. Il dispose également d'une camionnette de maison. Il a pu avancer une partie du capital nécessaire emprunter le reste.

Depuis 9 ans, il est marié à Muriel, sous le régime de la separation des biens. Muriel, qui avait déjà un emploi, a était pas intéressée par la vente de meubles. Il s'est donc lancé seul dans l'aventure.

Les études prévisionnelles lui ont permis d'estimer son CA la 1^{re} année à un peu plus de 70 000 € et à près de 120 000 € à l'issue des 3 années suivantes.

Lors de la création de l'entreprise, M. Legendre a hésité sur le choix de sa structure juridique. Sur les conseils de la CCI, il a choisi l'EURL car il souhaitait minimiser les charges sociales, mais aussi parce que son interlocuteur lui a conseillé de penser à l'avenir et à l'évolution possible de son entreprise, pour l'instant limitée par le fait qu'il est seul.

M. Legendre s'occupe de tout (vente, livraison, contact avec les fournisseurs, gestion), ce qui lui prend beaucoup de temps. Cependant, pour répondre à la demande de certains clients, il envisage aujourd'hui de proposer en plus des meubles sur-mesure. Ce projet nécessite un autre



local pour l'atelier, ainsi que des outils et machines. Il lui faut donc investir. M. Legendre peut utiliser pour cela une partie des bénéfices de l'entreprise, mais cela ne suffit pas. De plus, s'il veut travailler dans l'atelier, il ne pourra plus s'occuper du magasin à temps plein.

Il en discute avec son frère, Ludovic, qui lui propose d'investir 8 000 € et de lui fournir un local pour l'atelier. Compte tenu de la valeur de ce local, Ludovic serait associé majoritaire dans la nouvelle structure.

111 Le choix d'une structure juridique

- 1. Justifiez le choix de l'EURL par Rémi Legendre à la création.
- Précisez l'intérêt pour Rémi et Muriel d'être mariés sous le régime de la séparation des biens.
- Proposez en le justifiant un statut juridique pour Ludovic et Rémi.

L'organisation de la société

- 4. Précisez quel serait l'organe de direction de la nouvelle structure.
- 5. Précisez ce que les associés devront faire pour fixer les règles de fonctionnement de la société.

3 Le régime fiscal

6. Déterminez quel serait le meilleur régime fiscal pour le dirigeant, sachant que le bénéfice est évalué à 42 000 € en N.



Annexe



Le conseil d'un expertcomptable

L'EURL vous conviendra dans les cas suivants :

- vous êtes seul à créer votre entreprise;
- vous souhaitez limiter les risques financiers en cas de difficulté :
- vous avez besoin de rassurer vos partenaires grâce à votre capital;
- vous voulez limiter le coût des charges sociales en bénéficiant du statut de TNS.

Annexe-



Les questions à se poser avant de changer de structure juridique

Si des investissements importants sont nécessaires pour assurer le développement de l'entreprise, il faudra peut-être de changer de structure juridique.

Mais ce changement doit amener à se poser un certain nombre de questions :

- quelles seront les conséquences sur le régime social du dirigeant ? Sur le mode d'imposition ? Quelles en seront les conséquences financières ?
- Quelles seront les règles de fonctionnement ? Comment seront-elles définies ?
- Le pouvoir au sein de la nouvelle structure sera-t-il modifié ?
- Comment seront répartis les bénéfices ?

Toutes questions auxquelles il faut bien réfléchir pour partir sur de bonnes bases et ne pas avoir de mauvaises surprises.

Annexe 💽



SAS ou SARL?

L'un des aspects majeurs de la SAS est le fait qu'elle offre une grande flexibilité dans le choix des clauses statutaires. Son mode de fonctionnement est défini par les associés durant la rédaction des statuts. Ceci permet par exemple d'accueillir plus facilement de nouveaux associés si l'on a besoin de capitaux pour se développer, sans forcément perdre son pouvoir de décision au sein de la société. Ce sont les statuts qui définiront les conditions d'entrée des nouveaux associés.

Cette souplesse a pour contrepartie une certaine complexité. Il est conseillé de faire appel à un professionnel pour les rédiger afin de ne pas faire d'erreurs. En revanche, la gestion d'une SARL est plus simple dans la mesure où les règles de fonctionnement sont définies par la loi. Il suffit de les respecter!

Une autre grande différence entre ces deux statuts d'entreprise, c'est le statut social du dirigeant : celui de la SAS est assimilé salarié, alors que le dirigeant de la SARL, selon qu'il est associé majoritaire ou minoritaire, n'aura pas le même statut. Annexe



Les statuts

Les statuts d'une entreprise informent les tiers concernant les règles qui régissent les rapports entre associés. Ils ont pour but de poser à l'écrit le mode de fonctionnement et de gérance de la société.

Ce document a différentes fonctions. Pour les associés de la société, il s'agit avant tout d'un contrat qui spécifie le poids de chaque associé en ce qui concerne les décisions de l'entreprise. On y retrouve la fonction et le rôle de chacun ainsi que la désignation du dirigeant en fonction du statut choisi.

En ce qui concerne les tiers, les statuts de la société permettent d'obtenir des informations à propos du capital de l'entreprise et du statut juridique. On y retrouve également des informations à propos de la dénomination sociale, du siège social, du montant de capital ou encore l'objet social.